

à propos

LE JOURNAL DES LOCATAIRES D'HABITAT DE LA VIENNE



ENQUÊTE SATISFACTION :

L'OFFICE AMÉLIORE SA QUALITÉ DE SERVICE



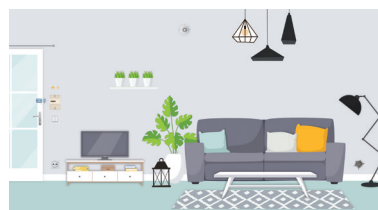
En bref

Retour sur la finale
Départementale des Silver
Geeks à Lusignan



En direct

Les Offices de la Vienne
et des Charentes se
rapprochent



On vous dit tout

Entretien du logement : qui
fait quoi ?



Rejoignez-nous sur
www.habitatdelavienne.fr



“
L’Office, entre
continuité et
changement !
”

Edito

Un grand merci ! Tout d’abord aux 1905 locataires qui ont participé à notre enquête de satisfaction et qui ont permis aujourd’hui de nous offrir une meilleure représentation de leurs attentes. Les résultats sont sans équivoque : **90 % des locataires interrogés ont reconnu la qualité de service Habitat de la Vienne.**

Un bilan plus qu’encourageant, rendu possible grâce au travail de nos 163 collaborateurs qui œuvrent au quotidien pour assurer ce niveau d’excellence et que je remercie pour leur engagement et leur travail.

Aujourd’hui ces résultats, face à un contexte économique instable, poussent nos ambitions vers d’autres horizons : nous continuerons à perfectionner nos compétences, aux côtés de nouveaux offices pour saisir l’opportunité de partager de nouvelles expertises et de rendre pérenne, notre volonté de loger nos locataires, dans les meilleures conditions.

Henri COLIN
Président

En bref

**Vous rencontrez des difficultés :
faites appel au conseiller social**



Changement de situation personnelle, perte d’emploi, difficultés financières...il n’est pas toujours facile de faire face à toutes les situations. Un constat qui se traduit en chiffres : en France, un locataire HLM sur six, ne paye pas régulièrement son loyer. Pourtant l’expérience montre que si le locataire et le bailleur agissent très vite en concertation, les situations extrêmes, comme la procédure d’expulsion, peuvent être évitées.

A qui s’adresser ?

Différents intervenants peuvent se mobiliser pour vous accompagner : assistante sociale, travailleurs sociaux de la Caisse d’allocation familiale, de la mairie ou les équipes de l’Office, peuvent vous aider, par exemple dans la constitution de votre dossier auprès du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) afin de trouver des aides financières ou une solution de relogement. **N’ATTENDEZ PAS ! DÈS LE PREMIER IMPAYÉ, CONTACTEZ AU PLUS VITE VOTRE CONSEILLER SOCIAL** pour trouver un traitement adapté à votre situation.

Pour en savoir plus, **service Relations Sociales au 05 49 45 66 76.**

Sommaire

Edito

p. 02

En bref

p. 03

Vous rencontrez des difficultés : faites appel au conseiller social / Innovation : la lampe Aladin / L’été arrive, quelques conseils pour suivre les règles de bon voisinage

Grand angle

p. 04

Enquête satisfaction : l’Office améliore sa qualité de service

En direct

p. 06

Les Offices de la Vienne et des Charentes se rapprochent / Les Trois Moutiers, le programme phare du Loudunais /

On vous dit tout... p. 07

L’entretien du logement : qui fait quoi ?

Devenez propriétaire

p. 08

Pavillons et maisons à vendre

A propos, le magazine des locataires d’Habitat de la Vienne, 33, rue du Planty - BP 27 - 86180 Buxerolles

Direction de la publication : Pascal Aveline - Photographies : Habitat de la Vienne - Fotolia Rédaction et mise en page : Laura Casanova - Maquette : Obea communication - Impression : Megatop - Tiré à 10 000 exemplaires - Illustrations : Sarah Frouin

Mais aussi...

La finale départementale des Silver Geeks à Lusignan

Aux couleurs d'Habitat de la Vienne, 5 équipes de l'Office venues de Montmorillon, Usson, Buxerolles et de Jaunay-Marigny, ont tenté de remporter le trophée de la finale départementale des Silver Geeks lors d'une compétition de Wii Bowling. Le binôme gagnant, M. et Mme Gaultier locataires des 3 Cités, se sont sélectionnés pour la finale régionale de Nouvelle Aquitaine, à l'occasion des Gamers Assembly à Poitiers.



Bientôt 102 ans pour notre doyen!

« Je suis bon à rien, c'est normal je suis trop jeune! ». Voici les quelques mots qui définissent bien l'état d'esprit de Roger Chaussebourg, doyen de nos locataires qui fêtera en septembre prochain, ses 102 ans. Locataire Habitat de la Vienne à Béthines depuis 2003, Roger est passionné de football et de cyclisme. L'homme aux mille métiers (coiffeur, maçon, gardien, cultivateur, projectionniste, garde champêtre...) occupe ses jeudis avec les « petits vieux » de la maison de retraite ! Une leçon de vie pleine d'optimisme.



Innovation : la lampe Aladin, pour le confort et la sécurité des personnes âgées

Prolonger l'autonomie des personnes âgées chez eux, oui ! Mais comment ? C'est à cette question que l'entreprise poitevine, Domalys, apporte une réponse innovante. Sélectionnée pour représenter la Nouvelle Aquitaine au Consumer Electronics Show de Las Vegas, Domalys a mis au point le système Aladin : détection des chutes, gestion des alertes, sécurisation des levers, le dispositif connecté a pour objectif de réduire les chutes au domicile jusqu'à 76%. Doté d'un système intelligent et progressif, Aladin décèle les changements de comportements [déplacements plus lents, fréquence des levers...] pour anticiper par exemple une augmentation de la dépendance.

Dans le cadre de sa politique en faveur des locataires âgés, Habitat de la Vienne va proposer à 15 locataires seniors vivant seuls, d'expérimenter gratuitement le dispositif.



En marge des volontaires déjà recensés, quelques kits sont encore disponibles pour ceux qui voudraient tester cette innovation. Les premières lampes Aladin seront installées dès le mois de juin et un bilan sera effectué un an après, pour mesurer la pertinence du dispositif. S'il est plébiscité, son déploiement pourrait être envisagé dans les logements labellisés Habitat Senior Services®.

Pour en savoir plus, contactez notre chargée de clientèle Seniors au 05 49 18 55 86

L'été arrive : quelques conseils pour suivre les règles de bon voisinage



Petits bourgeons aux arbres et changement d'heure : aucun doute, les beaux jours arrivent ! Et avec eux, les barbecues, les vacances et l'entretien du jardin. Pour profiter pleinement de l'été, l'Office vous rappelle quelques règles pour mieux vivre ensemble, la saison estivale.

Espaces verts et parties communes

Accessibles à tous, les parties communes et les espaces verts participent à la qualité de vie de votre logement. Respectez-les et veillez à ce que vos enfants en fassent de même. Pensez à jeter vos déchets dans les poubelles et à

ramasser les excréments de vos animaux de compagnie. Pour les locataires en pavillons, pensez à entretenir le jardin (tonte et taille des arbustes). Pour vous débarrasser des encombrants, suivez les consignes données par votre commune

Barbecue

Tout usage de barbecues grills (à gaz, électriques ou à foyer ouvert) **est formellement interdit** sur les loggias, les balcons et à l'intérieur des logements. Leur utilisation est tolérée dans les jardins sous réserve de ne pas déranger le voisinage.

Absences prolongées

En cas de longue absence, fermez le robinet d'arrivée de gaz, l'électricité au disjoncteur et les robinets d'arrivée d'eau. Confiez vos clés à une personne de confiance et communiquez vos coordonnées au gardien, qui pourra vous contacter en cas de besoin.

Grand angle



ENQUÊTE SATISFACTION

L'OFFICE AMÉLIORE SA QUALITÉ DE SERVICE

Menée en octobre dernier auprès de 1 905 locataires Habitat de la Vienne, l'enquête de satisfaction a révélé des résultats d'excellence pour l'Office : en effet, alors que les taux de satisfaction nationaux (78 %) et régionaux (85%) ne cessent de baisser, Habitat de la Vienne affiche **une hausse de son taux de satisfaction avec 90% de ses locataires satisfaits par sa qualité de service.**

Pour améliorer la qualité du service rendu, les bailleurs sociaux se sont engagés au plan national depuis 2003, à interroger leurs locataires, tous les 3 ans, afin de mesurer l'évolution de leur satisfaction dans de nombreux domaines : le logement, les parties communes, la qualité de vie ou encore la gestion des demandes et des interventions. L'étude triennale réalisée fin 2017, a réuni 13 organismes autour de l'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat (AROSH) Poitou-Charentes, dont Habitat de la Vienne.

1905 LOCATAIRES INTERROGES

Menée en octobre dernier auprès d'un échantillon représentatif de 1 905 locataires Habitat de la Vienne, l'enquête de satisfaction a révélé des résultats d'excellence. **Avec un très bon**

taux de satisfaction globale (90%), l'Office conforte sa place de premier bailleur du département et se positionne sur le podium régional des organismes HLM sur le territoire de l'ex Poitou-Charentes. Des chiffres d'autant plus encourageants qu'ils se concentrent sur les grandes attentes des locataires comme la relation client, la qualité du logement ou encore le loyer et les charges. Malgré une augmentation des niveaux d'exigences des locataires renforcés ces dernières années, les résultats de l'enquête témoignent d'une certaine stabilité du service de l'Office.

UNE STRATÉGIE PAYANTE...

La précédente enquête de satisfaction réalisée en 2014 avait révélé des points forts comme la qualité de l'accueil, la qualité de vie et du logement. Elle avait également mis

en lumière les axes d'amélioration [travaux de résidentialisation, remplacement des équipements, entretien des parties communes...] : des objectifs atteints qui aujourd'hui se traduisent dans le travail menés depuis de nombreuses années dans l'investissement porté à l'entretien des équipements, la rénovation du patrimoine, la propreté des espaces extérieurs, des points en très nette amélioration.

ET DES ENGAGEMENTS À VENIR

Cependant, l'enquête de 2017 indique de nouveaux objectifs pour l'Office : si la qualité et la rapidité dans le traitement des réclamations ainsi que la sécurité s'améliorent, ils représentent les futurs axes d'engagement pour l'amélioration de la qualité de vie au sein de nos logements.



Pascal AVELINE, Directeur Général
Habitat de la Vienne

“ Des résultats encourageants et en toute transparence ! ”

Avec 90% de satisfaction globale, Habitat de la Vienne se hisse à la deuxième place des bailleurs reconnus pour leur qualité de service, parmi les treize offices de l'ex-région Poitou-Charentes. Pascal AVELINE, Directeur Général Habitat de la Vienne, revient sur les clés de ce succès et les perspectives prochaines de l'Office.

« Quel bilan peut-on tirer des résultats de l'enquête ? »

L'enquête de 2014 avait déjà placé l'Office dans des résultats plus que positifs : trois années après, Habitat de la Vienne réaffirme sa volonté de maintenir la qualité de ses prestations. Ses résultats, stables et porteurs, sont le fruit du travail permanent, mené par nos collaborateurs et **qui se retrouve sur des chiffres déterminants comme la qualité du logement, la recommandation, la relation client ou encore le rapport qualité/prix**. Chaque année, l'Office investit presque 25 millions dans la création de nouveaux logements et consacre 13 millions à l'entretien

de son patrimoine constitué de près de 11 500 logements. Rénovation et construction ont été les maîtres mots de notre politique menée depuis de nombreuses années, tout en maîtrisant les charges des locataires et améliorant leurs conditions de vie.

« Au regard de cette nouvelle enquête, quels seront les futurs axes d'amélioration engagés par Habitat de la Vienne ? »

Nous allons prendre le temps d'analyser ses résultats pour en dégager une stratégie que nous espérons payante. L'enquête souligne que nous avons augmenté la satisfaction sur l'entretien des espaces extérieurs : la propreté, le fonctionnement et les interventions sont des thématiques qui ont toutes progressé au sein de notre patrimoine. A l'inverse, le traitement et le suivi des réclamations restent un point d'amélioration sur lequel nous devons porter toute notre attention : même si nous restons bien au-dessus de la moyenne régionale et premier Office Public de l'Habitat Départemental avec 60 % contre 51 %, nous devons aller plus loin dans la gestion des réclamations afin d'améliorer le délai de traitement ou encore son suivi. **Nos équipes travaillent à ce titre, à la création d'une nouvelle interface, un véritable portail pour nos locataires, qui pourront se connecter directement à leur compte** : ils retrouveront, dans un même espace, toutes les informations liées à leur logement [quittance, paiement du loyer...] mais également leur suivi de dossier. Ils recevront des alertes et pourront prendre contact directement avec nos équipes. Notre objectif est clair : nous souhaitons accompagner plus étroitement les sollicitations de nos locataires. Ce projet devrait voir le jour dans les mois qui viennent.

« Plus globalement, comment l'Office compte-t-il maintenir sa qualité de service à ses locataires ? »

L'Office est un acteur majeur qui oeuvre dans l'amélioration continue de la qualité de service dispensée à ses locataires. En marge, nous nous apercevons néanmoins que celle-ci est l'affaire de tous : notre rôle est de faciliter les règles du bien vivre ensemble et d'inciter les locataires à respecter les règles de vie et à participer à l'entretien de leur logement.

« Y aura-t-il d'autres nouveautés mises en place dans les années à venir ? »

Prochainement, nous mettrons à la disposition de nos nouveaux locataires, un livret d'accueil pédagogique qui a pour objectif de les accompagner tout au long de leur parcours chez Habitat de la Vienne. Assurer et entretenir son habitation, payer son loyer, respecter les règles de bon voisinage...sont autant de thématiques balayées **en 9 fiches pratiques et 9 vidéos tutorielles** retraçant le parcours locatif. Une action complémentaire au travail mené par nos collaborateurs dans nos agences qui conseillent et orientent notre clientèle au quotidien.

L'enquête : les chiffres-clés

SATISFACTION GLOBALE



2007



2010



2014



2017

MOYENNE
REGIONALE

85%

Ce taux correspond à l'opinion globale des locataires concernant Habitat de la Vienne. **Vous avez répondu être satisfaits ou très satisfaits à hauteur de 90 %.** Une donnée stable depuis bientôt dix ans pour notre Office, véritable indicateur de la qualité de ses prestations.

QUALITÉ DE VIE ET LA PROPETE

MOYENNE
REGIONALE

78%



2007



2010



2014



2017

Malgré une baisse générale de son taux sur la qualité de vie au sein de ses résidences, l'enquête de 2017 met en lumière la satisfaction des locataires notamment sur **l'environnement des immeubles [avec une augmentation de 79 à 81 %]** ainsi que sur le **fonctionnement des équipements extérieurs [qui passe de 79 à 83 %]**. Une hausse rendue possible grâce aux travaux de réhabilitation mais également l'augmentation d'effectifs et le renforcement d'équipes de proximité comme les gardiens ou encore le personnel de régie.

RECOMMANDATION



2007



2010



2014



2017

MOYENNE
REGIONALE

85%

Ecoute, disponibilité et relations avec nos équipes... **Vous estimez que la relation entre vous et Habitat de la Vienne est bonne.** Un constat rendu possible grâce à nos équipes et au maillage de nos 7 agences et antennes couvrant l'intégralité du territoire de la Vienne.

RÉCLAMATIONS - QUALITÉ DE L'INTERVENTION

MOYENNE
REGIONALE

82%



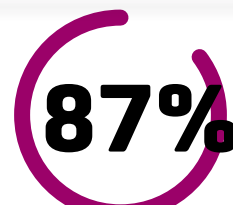
2007



2010



2014



2017

Globalement, vous êtes satisfaits de l'amabilité des agents de l'Office. Concernant les interventions dans les parties communes, la satisfaction est passée de 88 % contre 72 % en 2014. **La qualité des interventions et le respect des délais de traitement ont été des axes mis en avant par nos locataires.** Cependant, l'Office doit perfectionner le suivi des réclamations avec seulement 66 % de satisfaction : c'est l'un des prochains objectifs de l'Office.

LOGEMENT ET EQUIPEMENTS



2007



2010



2014



2017

MOYENNE
REGIONALE

81%

Habitat de la Vienne progresse nettement depuis plusieurs années sur la qualité du logement et de ses équipements. En effet l'enquête a révélé que les locataires étaient satisfaits de leur système de chauffage à hauteur de 77 % contre 72 % en 2014 : **un bilan positif rendu possible grâce aux nombreux travaux d'amélioration réalisés sur les chaudières, radiateurs ou encore l'isolation.** La satisfaction globale des résidences a été soulignée par nos locataires avec un taux qui est passé de 79 % en 2014 à 81 % en 2017.

LOYER

CHARGES

MOYENNE
REGIONALE

84%



2014



2017



2014



2017

Question posée depuis seulement 2014, vous êtes globalement **plus satisfaits du montant du loyer et des charges, un enjeu essentiel pour l'Office qui vise de maintenir un rapport qualité / prix** au plus proche des réalités sociales et des attentes de ses locataires.



› LES OFFICES DE LA VIENNE ET DES CHARENTES SE RAPPROCHENT

Alors que le projet de loi pour l'Évolution du Logement et Aménagement Numérique (ELAN) prépare la restructuration du tissu HLM et les missions des bailleurs sociaux, Habitat de la Vienne, Habitat 17 et Logélia, ont décidé de rester maître de leur avenir en créant une société anonyme de coordination portant à 24 000 logements, l'offre locative de ces trois organismes.

Après la mobilisation contre l'article 52 du projet de loi de finances réduisant les aides Personnalisées au Logement (APL) en contrepartie d'une baisse attendue des loyers HLM, les bailleurs sociaux doivent à nouveau réagir aux annonces du futur projet de loi pour l'Évolution du logement, de l'aménagement et de la transition numérique (ELAN). La loi prévoit en effet une réorganisation du tissu des organismes de logement social avec pour objectif affiché « d'atteindre le bon équilibre entre la proximité, qui permet la réactivité de la gestion, et la mutualisation, qui permet l'efficacité des achats, des systèmes d'information, de la maîtrise d'ouvrage et l'usage optimisé des fonds propres ». Dans l'esprit du gouvernement - et bien que le projet de loi ne soit pas

encore finalisé - il s'agit plutôt, à travers la notion de regroupement, de rapprocher des organismes pour aboutir à des offices gérant un parc minimum d'environ 15 000 à 20 000 logements.

ANTICIPER POUR NE PAS SUBIR

Face à cette situation, les Offices Publics de l'Habitat (OPH) de la Vienne, **Habitat de la Vienne**, de Charente-Maritime, **Habitat 17** et de Charente, **Logélia**, ont décidé de créer une **Société Anonyme de Coordination** portant à 24 000 logements, l'offre locative de ces trois organismes. Un rapprochement rendu possible à l'initiative d'**Habitat de la Vienne** qui depuis 2014, travaille à la mise en place de partenariats nouveaux et stratégiques pour conforter l'avenir de l'Office.

Ainsi afin d'assurer la pérennité des organismes, la Société Anonyme de Coordination permettra de mutualiser, dans un premier temps, des services communs et de faire des économies (achats groupés, partage des bonnes pratiques et des compétences, mutualisation de services transverses).

« Cela doit nous permettre de mutualiser des achats, partager des expertises. Nous représentons ainsi 24 000 logements, chacun restant sur son territoire et gardant sa souveraineté », souligne Henri Colin, Président d'Habitat de la Vienne. Chaque bailleur conservera ainsi sa gouvernance et son autonomie de gestion afin de renforcer stratégiquement chaque Office dans son ancrage local.

> NOUVEAU PROGRAMME

Début mai, Habitat de la Vienne et la commune des Trois-Moutiers inaugureront les 24 pavillons de la Cité du Champ Bareau

Avec un investissement de près de 2,8 millions d'euros, ce sont 24 pavillons neufs qui sont sortis de terre sur la commune des Trois-Moutiers. Implantées sur le territoire du Loudunais, ces constructions ont vocation notamment à proposer une offre de logements sociaux aux salariés du Center Parc (du Type 2 [45 m²] au Type 4 [85 m²]). Construit en VEFA par l'entreprise Boutillet, les pavillons s'inscrivent dans une démarche environnementale avec des performances peu énergivores. Conçues par le cabinet d'architecte Créa'Ture, les habitations de plain-pied sont agrémentées de jardins privatifs, de garages, de terrasses et de vérandas* [*sauf Type 2] à proximité du centrebourg, dans le lotissement communal de la Cité du Champ Bareau. **Une opération qui n'aurait pas été possible sans les aides exceptionnelles du Conseil Départemental de la Vienne et la commune des Trois Moutiers.**



INFORMATIONS AUX LOCATAIRES

Baisse des APL et RLS : ce qui change pour les locataires

Le montant mensuel de la RLS est fixé au 1^{er} janvier de chaque année par arrêté.

Pour 2018, le montant maximum mensuel de la RLS est de :

Si vous touchez l'APL, vous êtes potentiellement concernés par la future baisse de loyer. En effet, afin de compenser la baisse de l'APL prévue par la loi de finances, votre loyer sera réduit. Cette diminution porte un nom : **la Réduction de Loyer de Solidarité [RLS]**. Dans les faits, votre reste à payer est d'un montant légèrement inférieur à celui que vous payiez avant la mise en place de ce dispositif. Tous les locataires dont les ressources sont inférieures à un plafond de ressources mensuelles (voir tableau) sont concernés. Ce plafond est fixé par arrêté. Il dépend de la composition du foyer et de la zone géographique.

SITUATION	PLAFONDS DES RESSOURCES MENSUELS			MONTANT MAXIMUM MENSUEL DE LA RÉDUCTION DU LOYER		
	ZONE 1*	ZONE 2*	ZONE 3*	ZONE 1*	ZONE 2*	ZONE 3*
	906 €	846 €	820 €	31,83 €	27,74 €	26 €
	1091 €	1032 €	998 €	38,39 €	33,95 €	31,52 €
OU +	1389 €	1316 €	1276 €	43,38 €	38,2 €	35,34 €
OU +	1653 €	1567 €	1521 €	49,67 €	43,76 €	40,4 €
OU +	2023 €	1924 €	1858 €	55,96 €	49,32 €	45,46 €
OU +	2334 €	2221 €	2148 €	62,25 €	54,88 €	50,52 €
OU +	2598 €	2472 €	2387 €	68,54 €	60,44 €	55,58 €
OU +	2876 €	2737 €	2645 €	74,83 €	66 €	60,64 €
+	280 €	263 €	245 €	6,29 €	5,56 €	5,06 €

Quand démarre-t-il ?

Ce nouveau dispositif sera techniquement mis en place courant 2018 mais avec une date d'effet au 1^{er} février. La quittance qui suivra la mise en place du dispositif comportera des régularisations au titre des mois concernés depuis février 2018.

Qui calcule la RLS ?

La CAF ou la MSA de votre département calcule et transmet à votre organisme, chaque mois, le montant de la RLS pour les locataires bénéficiant de l'APL. Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer.

*Zone 1 : agglomération de Paris, zones d'urbanisation des villes nouvelles de la région Ile-de-France.

Zone 2 : région Ile-de-France hors zone 1, agglomération et communauté urbaines de plus de 100 000 habitants, zones d'urbanisation et villes nouvelles hors région Ile-de-France, îles non reliées au continent, cantons du dépt de l'Oise : Creil, Nogent sur Oise, Creil Sud, Chantilly, Montataire, Neuilly en Thelle, Pont Saint Maxence, Senlis, Nanteuil le Haudouin.

Zone 3 : Reste du territoire.

On vous dit tout...

ENTRETIEN DU LOGEMENT : QUI FAIT QUOI ?

Afin de répondre à de nombreuses questions qui peuvent se poser quand on est locataire, sur la prise en charge ou non des différentes réparations à effectuer dans son logement, Habitat de la Vienne vous explique tout !

Réparations, bricolage, entretien...quand on est locataire, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver : en qualité de locataire vous avez **des droits** mais aussi **des devoirs** fixés par la réglementation. En effet, c'est à vous d'effectuer l'entretien courant de son logement afin de le conserver en bon état. Certaines réparations sur les équipements, comme les chaudières, ballons d'eau chaude, robinetterie, sanitaires et ventilation, sont confiées à des entreprises dans le cadre d'un contrat de maintenance, et sont répercutés dans vos charges. En tant que propriétaire, Habitat de la Vienne assure également la responsabilité de certaines réparations, ainsi que l'entretien des parties communes.

C'est la Loi : Le Décret n°87.712 du 26 août 1987 fixe la liste des réparations locatives pendant toute la durée du bail. Il vous appartient d'effectuer l'entretien courant de votre logement afin de le conserver en bon état d'usage.

CUISINE / ENTRÉE / PIÈCE À VIVRE



À la charge du locataire

- 1 Entretien des syphons
- 2 Remplacement du flexible de gaz
- 3 Remplacement des fusibles et coupe-circuits
- 4 Remplacement des clés égarées ou détériorées
- 5 Nettoyage des bouches d'extraction d'air
- 6 Entretien / remplacement / graissage des poignées de porte et manivelles
- 7 Dépoussiérage des DAAF
- 8 Remplacement des joints de portes et fenêtres et remplacement des vitres détériorées
- 9 Remplacement / refixation des interrupteurs et prises de courants [téléphone, TV, etc...]

À la charge d'Habitat de la Vienne

- 1 Entretien des interphones
- 2 Mise en conformité des réseaux et branchements de gaz
- 3 Entretien des canalisations d'arrivée d'eau
- 4 Mise à jeu et remplacement des portes et fenêtres

Contrat de maintenance

- 1 Entretien / relève / location du compteur d'eau individuel
- 2 Entretien de la robinetterie
- 3 Entretien des chaudières / pompes à chaleur
- 4 Purge / entretien des robinets de radiateur (si chauffage collectif)
- 5 Entretien du thermostat d'ambiance
- 6 Entretien des systèmes de ventilation
- 7 Entretien et remplacement des convecteurs électriques

**Vous avez un problème d'entretien des équipement de votre logement ?
Contactez votre antenne ou votre agence !**

SALLE DE BAIN



À la charge du locataire

- ① Entretien / remplacement des appliques lumineuses
- ② Entretien / dégorgement des appareils sanitaires et des canalisations d'évacuation secondaires
- ③ Entretien des joints d'étanchéité (silicone) et joints de faïence
- ④ Entretien / remplacement de l'abattant de WC

Contrat de maintenance

- ① Entretien du mécanisme de chasse d'eau et du robinet d'arrêt
- ② Entretien du chauffe-eau / gaz / ballon thermodynamique
- ③ Entretien des robinets (y compris machine à laver)
- ④ Entretien des bouches d'extraction d'air
- ⑤ Remplacement de l'ensemble des flexibles et douchettes
- ⑥ Entretien des canalisations des colonnes d'évacuation principales

ESPACES EXTÉRIEURS



Contrat de maintenance

- ① Entretien/réparation des portes automatiques de garage et barrières levantes si collectif
- ② Entretien / nettoyage des capteurs solaires
- ③ Entretien / vidange des fosses septiques
- ④ Entretien des antennes collectives
- ⑤ Entretien des ascenseurs et cages d'escalier
- ⑥ Entretien des canalisations d'eaux usées, eaux pluviales

À la charge du locataire

- ① Entretien / remplacement de la façade boîte aux lettres
- ② Remplacement des serrures des portes et boîte aux lettres
- ③ Entretien du jardin, taillage des haies
- ④ Entretien / réparation des clôtures, portails et portillons privatifs
- ⑤ Nettoyage / débouchage des gouttières et descentes d'eaux pluviales si logement individuel
- ⑥ Entretien des auvents, marquises, terrasses et balcons privatifs
- ⑦ Entretien antenne individuelle

Devenez propriétaire

POITIERS 52 BD GEORGES CLÉMENCEAU VENTE PATRIMOINE



Description : Découvrez cette maison de ville des années 1930 de 52 m² comprenant au rez-de-chaussée un salon, un séjour, une cuisine et les sanitaires et à l'étage 2 chambres. Jardin clos et dépendances. DPE : C
Prix de vente : **72 000 € (+ frais de notaire réduits)**

Chauvigny – rue du Moulin aux Dames



À vendre, maison de ville en pierres de taille de 109 m² à deux pas du centre-ville de Chauvigny, comprenant au rdc, entrée, garage et cave voûtée. Au 1^{er} étage : cuisine fermée, pièce de vie, salle de bains et wc. Au 2^{ème} étage : 3 chambres. Cour et jardin clos. DPE : C
Prix de vente : **145 000 € (+ frais de notaire réduits)**

Chatelleraut – 160 rue des Loges



À vendre, pavillon sur 3 niveaux de 139 m² comprenant au rez-de-chaussée : lingerie, cave et garage. 1^{er} étage : Pièce de vie avec cuisine ouverte, salon, salle de bains avec wc. 2^{ème} étage : 4 chambres. Jardin clos. Proximité immédiate des écoles. DPE : C.
Prix de vente : **65 000 € (+frais de notaire réduits)**

Ouzilly – 14 Grand Rue



À vendre, maison de bourg de 129 m² comprenant au rez-de-chaussée : pièce de vie, cuisine, wc, salle d'eau. Au 1^{er} étage : 3 chambres et salle d'eau. Garage et courette. DPE : D.
Prix de vente : **53 000 € (+ frais de notaire réduits)**



Habitat de la Vienne vous propose **un service de projection virtuelle (Rhinov)**, pour permettre aux potentiels acquéreurs de se plonger dans leur future habitation, grâce à des propositions d'aménagement sur 360°. Rendez-vous sur **www.habitatdelavienne.fr**

Frais de notaire réduits
pour les locataires Habitat de la Vienne [exonération des droits d'enregistrement]

Contact

Pour toute information sur les annonces, contactez

Julie Koessler
Assistante commerciale
j.koessler@habitatdelavienne.fr
06 11 30 35 80

Habitat de la Vienne
33, rue du Planty
BP 27 - 86180 Buxerolles
05 49 45 66 76

Toutes les annonces

sur **www.habitatdelavienne.fr**
rubrique « **devenir propriétaire** »